

ARRÊTÉ N°2026-DRJH-107

--

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE A MADAME VIRGINIE VILTARD-MIKOLAJCZYK

Le Maire de la Ville d'AUXERRE ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122- 18 et L.2122-19 ;

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la délibération n°CM-2026-005 en date du 28 mars 2026 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire ;

Considérant que le Maire de la Ville d'Auxerre peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, au directeur général et au directeur des services techniques, aux responsables de services communaux.

Considérant que Madame Virginie VILTARD-MIKOLAJCZYK est Directrice de l'ingénierie, évaluation des politiques et de la relation citoyenne ;

Considérant que Monsieur BARBERIS Jérôme directeur délégué relation citoyenne,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur Mathieu DEBAIN, Maire de la Ville d'Auxerre, donne sous sa surveillance et sa responsabilité délégation de signature à Madame Virginie VILTARD-MIKOLAJCZYK est Directrice de l'ingénierie, évaluation des politiques et de la relation citoyenne pour les achats d'un montant inférieur à 5000€ HT dans le périmètre de sa direction.

- En son absence, cette délégation de signature est consentie à Monsieur BARBERIS Jérôme directeur délégué relation citoyenne,

ARTICLE 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.



Fait à AUXERRE

Le Maire,

Mathieu DEBAIN

